

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS JEAN RIEUX 2025- 2026

L'accueil de loisirs Jean Rieux s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans (accueil de loisirs maternels) lesmercredis et vacances scolaires ainsi qu'aux enfants de 6 à 11 ans pour les vacances scolaires

INSCRIPTIONS

- Les enfants de 2 ans scolarisés en petite section de maternelle seront acceptés s'ils fêtent leur 3^{ème} anniversaire avant le mois de décembre de l'année scolaire en cours. Un certificat de scolarité sera demandé dans ce cas-là.
- Les enfants de 2 à 3 ans, ne pourront pas porter de couches.
- Les enfants de plus de 6 ans suivant une instruction hors cadre « école » pourront être accueillis sous réserve de produire une attestation d'instruction de l'Inspection d'Académie.
- Chaque représentant légal doit avoir rempli un dossier d'inscription précisant tous les renseignements concernant l'identité de l'enfant et des représentants légaux. Une **fiche sanitaire de liaison** dûment complétée précisant les dernières vaccinations, d'éventuelles allergies ou une spécification concernant l'alimentation doit être fournie. Une copie du carnet de santé sera demandée.
- L'existence d'un PAI ou d'une notification MDPH doit être signalé dès l'inscription de l'enfant. Ces deux notifications donneront lieu à un rendez-vous avec la personne responsable du centre de loisirs. Tout antécédent allergique, PAI, notification MDPH, sera signalé à l'équipe d'animation avant le premier jour d'accueil afin que l'équipe encadrante puisse s'organiser au niveau des attitudes à adopter notamment sur un accueil individualisé.
- Les parents devront produire une attestation d'assurance extra-scolaire (RC) ou scolaire.

TARIFS ET REGLEMENT

Ils sont calculés en fonction de coefficients définis par la CAF sur justificatif. Les règlements sont effectués au Centre Jean Rieux. Au moment de l'inscription, un reçu faisant office de facture sera remis aux familles. Aucun duplicata ne pourra être fourni.

ACCUEIL DU MATIN

L'accueil des mercredis se déroule de la manière suivante :

- accueil à la journée : de 7h45 à 9h30
- accueil l'après-midi uniquement : de 13h à 13h30.
- Les enfants peuvent être récupérés de 16h30 à 18h15.

Pendant les vacances :

- Tous les jours de 7h45 à 9h30
- Les enfants peuvent être récupérés de 16h30 à 18h15.

Les parents acceptent de respecter les horaires d'accueil de l'enfant.

Pour toutes arrivées tardives ou départs anticipés en dehors des horaires d'accueil, la famille doit fournir un certificat médical pour justificatif. L'équipe pourra refuser d'accueillir un enfant en cas de non-respect de l'heure d'accueil et en cas d'absence de justificatif médical. Les parents signeront une feuille d'émargement lorsqu'ils nous confieront la garde de leur enfant. Le référent de l'accueil de loisirs vérifiera le dossier d'inscription et cochera sur le registre de présence le nom de l'enfant dès son arrivée.

Tenue : il est conseillé de fournir une tenue de rechange pour les enfants de 3 à 6 ans. Les enfants doivent être en possession de vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

Dans le cas d'une sortie aqua-ludique, les enfants devront porter leur maillot de bain en lycra. Les parents fourniront le pique-nique, dans un sac isotherme, avec de la crème solaire, une casquette, des lunettes de soleil, des brassards pour les non-nageurs, une serviette. Les enfants au-delà de 7 ans doivent pouvoir être en capacité de s'appliquer de la crème solaire sauf sur le dos, où l'enfant devra être en capacité de demander soit à un autre enfant, soit à un animateur de l'aide.

ACCUEIL DU SOIR

Les parents signeront la feuille d'émargement lorsqu'ils viendront chercher leur enfant le soir. Lorsqu'une personne différente des parents viendra chercher un enfant, les personnes à l'accueil devront vérifier sur le dossier d'inscription que cette personne est bien autorisée à prendre en charge l'enfant. Une pièce d'identité sera demandée, même s'il s'agit d'un parent proche.

Nous faisons face à une forte demande. Toute inscription sera donc considérée comme ferme et définitive. Il ne sera pas possible de modifier les journées réservées. Tout remboursement ne se fera qu'à partir d'un délai de carence de 4 jours consécutifs, et sur production de certificat médical.

SANCTIONS

Dans le cas d'un comportement incompatible et/ou inapproprié (gros mots récurrents, insultes, harcèlement, violence physique ou verbale, vol...), le Centre Jean Rieux prendra des dispositions pour sanctionner l'enfant. La sanction pourra aller d'un simple rappel à l'ordre à une exclusion temporaire ou définitive au regard des faits.

Par votre signature, vous acceptez le règlement intérieur dans son ensemble.

Nom, prénom, date et signature précédés de la mention « lu et approuvé » :